

Journal de bord

Huit numéros hebdomadaires ! Pas encore assez pour dresser un bilan circonstancié de l'entreprise, mais une étape qui permet de mettre au clair quelques impressions. L'enthousiasme, voire l'angoisse des semaines de lancement cède progressivement le pas à un rythme de croisière... pour gens pressés. Il est déjà temps de retrouver le second souffle étonnant qui a permis à DP de progresser pendant neuf ans.

Pour le journaliste professionnel plongé brutalement dans la bagarre des « 5000 abonnés », le premier étonnement avait été les exposés préliminaires des groupes plaçant pour DP-hebdo. Ce pari sur la diversité des intérêts et des prises de position avait quelque chose de provocant face à la voix monocorde de la « grande presse ».

Rapidement pourtant, au long des comités de rédaction hebdomadaires notamment, allait m'apparaître l'importance de la plateforme, patente à la lecture du journal, qui lie les collaborateurs de DP. Inutile de me hasarder à la définir ici abstraitement (les articles la précisent concrètement numéro après numéro), que l'on sache néanmoins qu'elle me semble transformer des divergences précises et constantes au gré de l'actualité en ferments d'une discussion critique toujours remise sur le métier.

Même s'il y a peu à peu accoutumance au nouveau format, il faut revenir ensuite sur cette transformation de la présentation de DP. A vrai dire, les nombreuses réactions défavorables enregistrées dès l'abord n'avaient rien de surprenant. Se rapprocher du tract, au moins pour l'aspect extérieur de notre publication, c'était abandonner aussi un peu de la crédibilité des journaux au sens classique du terme. A de rares exceptions près, le journal mise autant sur sa présentation que sur son contenu pour s'imposer au lecteur. Il doit d'abord justifier cette confiance générale dont jouit « l'imprimé », déjà plusieurs fois séculaire et à peine entamée par l'apparition en force des au-

tres moyens de communication de masse : « C'est écrit dans le journal, donc c'est vrai ! »

DP-hebdo renonçait d'emblée à jouer des réflexes conditionnés des lecteurs. Et il fallait bien voir dans les commentaires attristés sur la « faute de goût » qu'était l'abandon des quatre anciennes grandes pages le signe d'une hésitation consciente ou inconsciente à reporter sur ce « tract » le crédit aveugle dont bénéficie la presse en général.

En un premier stade, utiliser le papier le meilleur marché (Kiosk AG, une des sociétés de distribution de journaux qui se sont partagées la Suisse avec Naville notamment, par ailleurs propriété de Lousonna SA, n'a-t-elle pas répondu à notre demande d'exposition de DP dans les kiosques de gare de Neuchâtel, Fribourg et Berne, qu'elle renonçait à proposer cette « maculature » aux acheteurs éventuels ?), simplifier la mise en page jusqu'à parvenir au nombre minimum d'heures de travail nécessaires aux spécialistes de l'Imprimerie Fawer, renoncer à l'agrafage de cette « page du milieu qui tombe lorsque l'on ouvre DP », tout cela correspond à un souci d'économie ; on peut y voir également le reflet de la certitude orgueilleuse que la qualité des textes doit s'imposer malgré tout.

Il y a plus.

Il est juste que DP, jusque dans sa vitrine, assume son rôle de contrepresse, voire de presse marginale. En tout état de cause, ce misérabilisme un peu voyant s'accordera bientôt avec les véritables conditions du marché de l'information journalistique : le fossé ne va cesser de se creuser entre la presse qui a les possibilités financières d'ajouter année après année à sa panoplie les plus récentes découvertes de l'impression (qui attirera ainsi le plus grand nombre d'annonceurs) et la presse réduite à courir derrière les grands en sauvant la face à coups d'artifices ; dans ce domaine particulier les progrès de la technique sont si rapides et si énormes que le bluff est condamné à court terme. Une raison de plus pour afficher ses moyens.

Laurent Bonnard

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 175 20 avril 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc

Abonnement
pour une année : 33 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier
Claude Bossy
Jean-Claude Crevoisier
Jean-Claude Favez
Henri Galland

175

L'institut suisse de la paix : une pomme de discorde

Il vaut la peine d'examiner de plus près le rapport Ganz après l'examen duquel le Conseil fédéral a décidé, le 26 janvier de cette année, d'accepter le principe d'un institut suisse de la paix. Concevoir de façon scientifique comment les sociétés et les Etats pourraient vivre en paix et pourquoi ils n'y parviennent pas, oblige le chercheur à sortir du champ traditionnel de l'étude des relations diplomatiques, pour examiner des problèmes de droit, de rapports entre riches et pauvres, de stratégie et finalement à projeter son analyse dans l'avenir. Or dans les domaines qui

viennent d'être cités, pour ne prendre que quelques exemples, notre pays ne possède aucun institut spécialisé et plusieurs voix se sont élevées pour réclamer, qu'un institut de sociologie du droit et de droit comparé (en bonne voie), qu'un institut du tiers monde, qu'un institut d'études stratégiques ou encore de prospective.

Sur ce premier point de contestation, le rapport Ganz se prononce clairement en faveur de la création d'un centre de recherches et de documentation portant spécifiquement sur le problème de la paix, tout en reconnaissant son caractère obligatoirement multidisciplinaire. De même dissipe-t-il un deuxième nœud de confusion en soulignant qu'un tel institut, qui étudiera des

problèmes pratiques, en rapport par exemple avec la politique étrangère de la Suisse, mènera de pair, pour reprendre la terminologie des sciences exactes, à la fois des recherches fondamentales et des recherches appliquées. Est-ce à dire alors, comme la NZZ en agite le spectre, que cet institut deviendra un centre d'agitation politique ? Mais le problème de la violence, de la guerre et de la paix, ne peut se limiter au seul domaine des relations entre les Etats. « Un institut pour l'étude de la paix, remarque à ce propos le rapport Ganz, doit à notre époque traiter aussi bien les conflits classiques entre les Etats que les conflits internes de la société, mais ceux-ci seulement dans la mesure où la tension qui en résulte peut être considérée comme une menace substantielle pour la paix du monde. »

Enfin, détail lamentable, le problème de l'emplacement de l'institut constitue à lui seul une autre source de polémiques, car des onze personnalités consultées par la commission Jäggi, huit se sont prononcées pour la Suisse allemande, ce qui n'empêche pas l'ambassadeur d'incliner vers Genève comme siège du nouveau centre qui pourrait prendre, selon lui, le nom d'Institut de la paix, et recevoir, selon la forme juridique qui lui sera donnée, un appui fédéral qui couvrirait le 50 % de ses dépenses. Le reste du budget pourrait être couvert par d'autres subventions, notamment du Fonds national suisse de la recherche scientifique, mais le projet demeure modeste en estimant à 500 000 francs environ au départ le coût annuel total de l'institut.

D'un rapport prudent à une solution plus prudente encore

Les suggestions — très mesurées — du rapport Ganz, sont soumises au Conseil suisse de la science et à l'état-major général. Ce dernier, plus exactement l'état-major pour la défense nationale globale, marque son scepticisme quant aux

Cinq ans d'hésitations

En hiver 1966, le conseiller national Max Arnold (Zurich), appuyé par 26 collègues représentant tous les partis du Parlement, dépose et développe un postulat qui invite le Conseil fédéral à créer un « institut suisse pour l'étude des conflits, la protection de la paix et la limitation des armements ».

Le Conseil fédéral se montrera d'autant plus intéressé par cette idée que l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe, au printemps 1967, et l'Union interparlementaire, un peu plus tard, invitent leurs Etats-membres à intensifier leurs recherches et leur collaboration dans ce domaine. Il accepte donc le postulat Arnold en hiver 1967.

Après une série de conversations préliminaires entre les Départements militaire, de l'intérieur et politique, le Conseil suisse de la science, organe consultatif du gouvernement pour les questions de recherche et d'enseignement, est saisi du problème. Il confie le dossier à une commission d'experts (commission Jäggi) déjà

chargée d'examiner le développement des centres d'études en sciences sociales. Dans un rapport du 1^{er} avril 1970, le Conseil de la science invite les autorités fédérales à créer un institut de recherches sur les conflits et la paix, aucune aide n'étant à attendre du côté des universités et centres existant, et propose de l'installer à Genève, à proximité des organisations internationales et de l'Institut des hautes études internationales. En soulignant les nombreux problèmes de priorité, de coordination et de définition que soulèvent les recherches envisagées, le Conseil de la science recommande au Conseil fédéral de faire établir d'abord un projet d'un « institut de recherches sur les relations internationales et les conflits ».

Trois ans et demi s'étaient écoulés, sans grands résultats. Les choses maintenant se précipitent. Le 15 avril 1970, le Conseil fédéral confie à l'ancien ambassadeur Roy Ganz le soin de préparer le plan « d'un institut suisse pour l'étude des conflits et la protection de la paix ». En dix mois, le diplomate achève son travail.

résultats pratiques de telles recherches, mais estime qu'une analyse de la paix et des conflits, conduite scientifiquement pourrait être intéressante pour notre pays et sa défense. Il en profite cependant pour rappeler que l'institut envisagé ne saurait remplacer le centre d'études stratégiques réclamé par les militaires.

Quant au Conseil suisse de la science il reste fidèle à ses conclusions précédentes. Ecartant l'idée d'un institut consacré à l'analyse des relations internationales dans leur ensemble ou aux conditions de vie de l'homme dans la civilisation de l'Etat moderne, il préconise de centrer le travail de documentation, de recherche et d'enseignement sur l'étude des relations internationales du point de vue des conflits entre les Etats, et, contre l'avis de plusieurs experts, d'établir le siège du nouvel institut fédéral à Genève, sous forme d'une fondation de droit public, en liaison plus ou moins souple avec l'Institut des hautes études internationales. D'où le nom d'« Institut pour l'études des conflits et la protection de la paix », qu'il propose.

Confidentialisme et contestation

Malgré le caractère confidentiel de la procédure de consultation, malgré le petit nombre de personnalités invitées à donner leur avis, tant auprès des départements intéressés que de la commission d'experts du Conseil suisse de la science, les conclusions transmises au Conseil fédéral n'ont pas tardé à être connues d'un cercle plus large de personnes qui, à tort ou à raison, estiment avoir leur mot à dire en cette affaire.

Ainsi l'idée de créer en Suisse un institut de la paix a abouti à déclencher une mêlée générale entre toutes les parties intéressées, qu'elles aient été ou non associées aux travaux préliminaires officiels. Comment en est-on arrivé là ?

Trois sentiments paraissent avoir dominé la longue procédure de préconsultation, telle que nous l'avons rappellée. De la part de l'administration

fédérale probablement, une certaine mauvaise volonté fondée sur le scepticisme et la force de l'habitude. De la part des experts, notamment de l'université, un manque évident d'imagination qui laisse mal augurer de la nécessaire coordination de la recherche et de l'enseignement universitaire, dont tout le monde parle, pour des raisons financières, mais qu'on a de la peine à accepter et à concevoir en réalité. De la part des autorités peut-être, et de beaucoup de personnes en géné-

ral, une prudente méfiance envers tout ce qui touche aux sciences sociales, sources de conflits politiques, et une préoccupation, avouée ou inconsciente, de maintenir une apparente cohérence idéologique, plutôt que de faire surgir les problèmes pour pouvoir travailler à leur solution. Enfin, chez presque tous, à des degrés divers, un manque total de conviction quant à la nécessité de créer en Suisse un institut voué à l'étude de la paix.

Une science nouvelle pour un monde nouveau

L'étude des conflits entre les Etats et dans la vie publique en général est en elle-même une science nouvelle, qui, en faisant appel à l'ensemble des sciences dites humaines, élargit et enrichit un champ d'études jusqu'ici insuffisamment exploré par l'histoire, la science politique ou la sociologie. Qu'il s'agisse par exemple du rôle du facteur démographique dans le phénomène de la guerre, de l'importance de l'enseignement dans la diffusion de la violence ou des mesures qui devraient être prises pour diminuer la tension croissante entre pays riches et pays pauvres, de telles recherches englobent à la fois ce que l'on appelle communément les relations internationales et les relations entre les individus ou les groupes d'individus. Leurs résultats appellent des solutions qui demandent à être traduites en plans concrets ou en actes. Fort bien, dira-t-on. Mais pourquoi, sinon par vain prestige, mettre sur pied en Suisse un tel centre de recherche, alors que des établissements semblables existent à l'étranger et poursuivent déjà des travaux intéressants ? Le critère national, qui existe aussi, peut aider à répondre à une telle objection. Non seulement la Suisse ne doit pas négliger les possibilités matérielles et scientifiques qu'elle peut offrir,

mais elle pourra, dans la conduite de ses affaires intérieures et extérieures, bénéficier des résultats obtenus par les recherches d'un institut de la paix, du moins si telle est la volonté politique de ceux qui gouvernent.

Ni recherches fondamentales, « révolutionnaires », ni recherches appliquées seulement, un institut de la paix, à condition que par avance sa mission ne soit pas confinée dans un secteur sans intérêt, ni sa liberté mise en péril par des structures trop rigides, pourrait apporter une contribution scientifique de valeur non seulement à l'ensemble des sciences humaines, mais à la décision politique en Suisse, tout en servant peut-être de banc d'essais de la coordination universitaire intercantonale ou des réformes à opérer dans l'enseignement supérieur. Et cette contribution, pour être modeste, ne manquera pas d'être utile au moment où il faut définir, par exemple, la position qu'un petit pays comme le nôtre doit prendre face à une conférence de sécurité européenne, la façon dont il doit venir en aide aux peuples du tiers monde ou les réformes à opérer dans nos institutions et nos coutumes pour répondre aux nouveaux défis de la société, aux agressions et aux difficultés que ces derniers suscitent.

Le peuple suisse devant son miroir

« La conception de l'idée helvétique aujourd'hui » ; sur ce thème Jean-Claude Favez prononçait récemment une conférence à Berne devant l'assemblée des délégués de Forum helveticum. Retrouver l'image que le peuple suisse se fait de lui-même ; le pari était audacieux, l'entreprise hasardeuse, si l'on ne se contentait pas de rappeler ce que font et ce que disent les autorités et ce que l'on appelle les milieux dirigeants de la politique, de l'économie et de la culture. Sans résumer ce travail, nous proposons à l'attention des lecteurs le passage où le conférencier (nous avons conservé le style parlé propre à l'exercice) en arrive à la période actuelle, après avoir cerné la conception de l'idée helvétique dans l'histoire. Ces quelques lignes nous paraissent assez stimulantes pour se passer de plus longs commentaires.

Existe-t-il aujourd'hui une conception de l'idée helvétique ?

Avant de pouvoir répondre à cette question, nous devons nous arrêter encore un instant, je crois, sur l'évolution des vingt-cinq dernières années. Car durant cette période, notre pays s'est transformé dans tous les domaines à un rythme foudroyant, selon trois axes que je résume simplement ainsi :

— une stabilité et une prospérité matérielle telles que nous n'en avons jamais connues d'aussi longue durée (assorties de la paix extérieure);

- une mobilité sociale et une urbanisation accélérées ;
- une interdépendance grandissante, aussi bien économique, culturelle que politique de la Suisse par rapport au reste du monde.

Dans ces trois cas, cette évolution nous ne l'avons pas voulue. Nous l'avons subie en suivant « les exigences implicitement contenues dans le système économique propre à la société industrielle ». Les découvertes techniques, la recherche du profit et du bien-être, les intérêts de chaque catégorie socio-professionnelle ont bousculé ce qui pouvait subsister de volonté de conservation ou de préservation des valeurs communes traditionnelles. Car ces valeurs, fruits d'un amalgame et d'un compromis entre la frugalité et la richesse, entre la tradition et la modernité, entre les intérêts du plateau et de la montagne, des villes et des campagnes ne correspondent plus toujours, comme cela avait été le cas précédemment, aux exigences d'une société de profit et de consommation toujours renouvelés. C'est ainsi que la bourgeoisie suisse, et avec elle l'ensemble des classes moyennes et une grande partie du monde ouvrier, qui calquent leur comportement sur celui des classes dominantes, ont détruit allégrement tout ce qui, dans les valeurs du passé, devenait frein à une expansion qui en elle-même ne suscite aucun frein. En voulons-nous quelques exemples très sommairement esquissés ?

— Malgré l'interventionnisme étatique dû aux crises et aux guerres, l'économie est demeurée attachée à la conviction que tous les systèmes d'organisation de la société, le système libéral, moyennant quelques corrections librement consenties, est non seulement le plus efficace, mais aussi le plus attentif aux besoins de la collectivité. En réalité, mue par la recherche du profit maximum, qui est son seul moteur, l'économie libérale suisse, mais cela vaut aussi pour les pays qui nous entourent, dans lesquels l'intervention plus grande de la collectivité demeure ridicule en regard des

dégâts commis, a produit des fruits collectifs qui s'appellent la présence de 800 000 ouvriers étrangers non intégrés dans notre communauté nationale, bien qu'installés à demeure pour la plupart, le gaspillage des ressources naturelles et du territoire, l'aggravation des disparités entre les régions du pays, en raison toujours de la recherche du seul profit fiscal ou économique.

— Vingt-cinq ans de prospérité sans frein ne sont pas restés non plus sans effet sur nos institutions. Conçues non pour étouffer les luttes politiques, mais pour les canaliser, ces institutions ne sont pas parvenues à régler un certain nombre de problèmes essentiels. Nous connaissons tous les abus de fixation que sont devenues la question jurassienne ou l'objection de conscience. Mais au-delà, il y a les problèmes infiniment plus fondamentaux du contrôle de la croissance économique, de l'aménagement et de la juste distribution de nos ressources naturelles et de la participation de tous à la vie politique et économique.

Le relais des partis politiques

Le système politique est donc de moins en moins vécu comme il était prévu qu'il le soit. Le référendum, par exemple, qui devait permettre l'expression et l'intégration des minorités, est devenu une arme que seuls, sans exception, les puissants peuvent encore manier avec succès. La *Konkordanzdemokratie* trop souvent bloque la vie parlementaire en imposant des compromis avant et non après le débat politique. Les groupes de pression, les associations d'intérêts, l'administration, prennent chaque jour davantage le relais de partis politiques en crise. La complexité technique et l'urgence des problèmes qui naissent des contradictions internes d'une société hyperdéveloppée ont accéléré le transfert du pouvoir vers l'exécutif, entamé dans les années 30. Et rien ne permet de penser que ces tendances, et leur corollaire, un abstentionnisme grandissant, se renversent dans les années à venir.

Les ressources de la NZZ

Depuis quelques années, la rédaction économique de la « Neue Zürcher Zeitung » profite de l'assemblée générale de la société d'édition pour donner quelques chiffres sur les charges, les ressources, les actifs et les passifs de cette vénérable entreprise. En 1971 aussi, un coquet bénéfice permet de verser 10 % de dividendes sur le capital social de 1,8 mio de francs (528 actionnaires), 300 000 francs au fonds de réserve statutaire et 600 000 francs à un fonds de renouvellement. Le seul quotidien suisse qui, à partir du 8 mai prochain, paraîtra encore plus d'une fois par jour, n'a pas trop de soucis à avoir pour l'avenir.

Si l'on ne tient pas compte des travaux de ville, les produits de la société sont représentés par la publicité (34,52 mio), les abonnements (6,06 millions) et la vente au numéro (1,37 mio). Significatif: les ressources publicitaires représentent bon gré mal gré le 82 % des recettes du journal.

Jeanlouis Cornuz dans la mêlée électorale italienne

J'ai été, savez-vous, passer quelques jours en Italie, avec ma fille Catherine et l'un de ceux que j'appelle les « Catherine's Boys Ltd ». Samedi 9 avril, un ami, l'excellent peintre Loffredo, à qui Revel a dédié son *Pour l'Italie*, m'a emmené à une réunion électorale du Parti socialiste italien (démocratique - nuance Sarragat), section de Florence.

De l'ambiance, incontestablement ! Des drapeaux rouges partout ; des œillets rouges — j'ai eu mon œillet rouge que j'ai fixé non sans peine à ma boutonnière, tout en me remémorant le roman de

Vittorini, *L'Œillet rouge*, précisément — une bande magnétique qui passait l'*Internationale...* De fort jolies camarades !

On m'a tendu un programme du parti et un feuillet intitulé *Elections pour la Chambre des députés*, expliquant comment il fallait voter. Chose assez nécessaire, m'a-t-il paru, onze listes s'offrant au choix de l'électeur !

Première liste, ornée de la faucille et du marteau : le Parti communiste. Bien.

Deuxième liste, ornée elle aussi de la faucille et du marteau : le PSIUP — Parti socialiste italien d'union prolétaire, dont le périodique *Movimento studentesco* m'apprend qu'il est né en 1954 d'une scission « de gauche » du Parti socialiste. Bien ! Troisième liste, toujours ornée de la faucille et du marteau : celle du *Manifesto*, dont le même périodique rappelle qu'il a vu le jour en 1970, d'une scission « spontanéiste et semi-trotzkiste » du Parti communiste. Bien !!!

Quatrième liste : celle du MSI — Mouvement social italien néo-fasciste...

Cinquième liste : celle du Parti socialiste démocratique italien, nuance Sarragat, nos camarades autrement dit. Très bien.

Sixième liste : celle du Parti libéral.

Septième liste, encore ornée de la faucille et du marteau et de la souscription *Servire il Popolo* ; la liste marxiste-léniniste. Bien...

Huitième liste : celle du Parti républicain.

Neuvième liste, encore et toujours ornée de la faucille et du marteau : celle du Parti socialiste italien nuance Nenni, qui a longtemps voté avec le Parti communiste, puis a pris part aux gouvernements de centre-gauche.

Dixième liste, non ornée de la faucille et du marteau : celle du MPI — *Movimento politico dei lavoratori*, dont on me dit qu'il est d'extrême-gauche... Bien !!!

Onzième liste : celle de la démocratie chrétienne. Si je me résume : cinq listes se réclament de la faucille et du marteau et se veulent expressément d'extrême-gauche. Plus la liste du MPI. Plus « la nôtre », celle des socialistes, nuance Sarragat.

« J'aime tant le royaume, disait Philippe le Bon ou Charles le Téméraire (je ne sais plus), qu'au lieu d'un roi, j'y en voudrais voir six ! »

En face, un parti d'extrême-droite et trois partis « bourgeois ». Sans compter ceux qui ne présentent pas de listes, à gauche (surtout) ou à droite. Notez que ceux qui auront voté pour des partis qui n'atteindront pas le quorum verront leur voix perdue...

Quant au programme du Parti socialiste, il explique : 1. Pourquoi nous sommes sociaux-démocrates ; 2. Pourquoi nous sommes anticommunistes ; 3. Pourquoi nous sommes antifascistes, etc. J'aurais, quant à moi, inversé dans tous les cas les points 2 et 3... Mais on peut être d'un autre avis ! La suite au prochain numéro.

J. C.

Einstein : pacifiste et européen

« ... La technologie a rapetissé le monde... Voyager est devenu commun et les relations commerciales sont tellement imbriquées que l'Europe, on pourrait dire le monde, est devenue une seule unité... La bataille qui fait rage aujourd'hui n'aura pas de vainqueurs ; toutes les nations qui y participent payeront, très probablement, un prix énorme... Nous affirmons publiquement notre foi en l'unité de l'Europe... »

Ces lignes sont extraites d'un manifeste publié en octobre 1914 à Berlin par deux scientifiques, Albert Einstein et G. Nicolai. Alors que la plupart des scientifiques européens de l'époque, y compris les plus grands, approuvaient la guerre et y collaboraient même activement, Einstein et son collègue eurent le discernement et le courage de porter le jugement qui sera ratifié par l'histoire.

JURA

Des chevaux traités cavalièrement

Les députés siégeant sous la Coupole fédérale ont trouvé récemment dans la documentation mise à leur disposition un document traitant de l'avenir du cheval... militaire: « ... La réorganisation envisagée (de l'armée) ne pourra se faire, du point de vue militaire, qu'en recourant au transfert des formations de cavalerie qui ont aujourd'hui un effectif réglementaire de quelque 3450 hommes. Relevons, pour être complets, que le cheval gardera, comme par le passé, sa place partout où il le pourra (?)... »

Cette question de chevaux intéresse évidemment les Francs-Montagnards. Notons un argument pour le moins curieux avancé en faveur du maintien de la cavalerie. Il émane de M. Jean Wilhelm, conseiller national (PDC) qui écrit dans « Le Pays » du 23 mars 1972 : « Or, l'esprit de corps réputé des dragons ainsi que leurs qualités intrinsèques dans la plus grande partie du territoire suisse font de cette troupe un élément indispensable tant pour une guerre classique que même pour des troubles politiques et sociaux graves sur le plan interne, élément qu'on oublie trop aisément. »

Le Jura est évidemment le terrain idéal pour le cheval ! Mais dans cette optique, les Francs-Montagnards préféreront-ils la cavalerie aux blindés ?

GENÈVE

Trop dormir nuit

Les enfants, les hommes et les femmes des environs de Cointrin et de Klotten peuvent se réjouir : ils ont désormais droit à quatre heures et demie de sommeil ininterrompu ou presque. Ainsi en a décidé dans sa grande bonté le Département fédéral des transports en interdisant les vols de minuit (avec une tolérance d'une demi-heure pour les

retards) à six heures du matin. Il est vrai qu'à Genève par exemple les autorités locales, et à leur tête le conseiller d'Etat démo-chrétien Ruffieux n'avaient pas formulé des exigences supérieures à l'intention des autorités fédérales, se contentant de transférer, lorsque cela était nécessaire, leur domicile personnel sur la rive gauche du lac, loin du bruit.

L'ANTA, organisation faîtière des associations de riverains qui, à Genève comme à Klotten, ont mené la lutte contre les vols de 22 heures à 6 heures, a qualifié ces mesures de « risibles ». Outre la brièveté de l'interdiction, elles le sont certainement par le nombre de vols concernés, 10 % à peine des vols actuels entre 22 heures et 6 heures.

Toujours selon l'ANTA, (dont il faut regretter qu'elle ait ajouté à ses objectifs traditionnels, « l'opposition à la construction de nouveaux aéroports ») il s'agit là « d'une tromperie à l'égard des populations concernées ». Un exemple significatif : la manière dont sont traitées les diverses exceptions; un retard ou une catastrophe devront faire l'objet d'une publication, mais les autorités pourront accorder d'autres passe-droit d'une manière tout à fait régulière sans jamais devoir en indiquer le nombre.

L'ampleur dérisoire des mesures qui viennent d'être prises ne permet guère d'espérer une limitation prochaine et sérieuse des constructions aux environs des aéroports.

Les études faites à l'étranger ont permis d'établir trois zones de bruit qui s'étendent en un losange allongé autour des aéroports : la zone A dite de « bruit intense » (2-3 km de large; 8-15 km de long) : toute construction nouvelle doit y être interdite; la zone B, « bruit fort » : protection phonique obligatoire; la zone C (3-5 km de large; 15-35 km de long) : interdiction de construire des grands ensembles immobiliers.

A Genève, le centre de la cité de l'Avanchet dont les fondations sont en train d'être creusées est à 1 km de l'aéroport.

FRIBOURG

Au nom du tourisme

Débats publics, controverses dans « La Liberté », déclarations successives des autorités et des adversaires du projet, la construction d'un Eurotel au centre de Fribourg est au cœur des préoccupations des habitants du lieu. La question est d'importance également pour tous ceux qui apprécient le charme de la cité des bords de la Sarine. Les discussions roulent notamment sur l'attitude de la commune de Fribourg dans cette affaire; elle a cédé les terrains nécessaires aux Grand-Places sous la forme d'un échange : 2300 m² environ du domaine public contre les 470 m² de l'ancien hôtel de l'Aigle Noir ; commentaire officiel (message du Conseil communal du 14.1.70) : « Il faut admettre que la valeur du terrain des Grand-Places est supérieure à celle de l'Aigle Noir ; il s'agit là de la contribution de la Ville à l'implantation d'un hôtel qui permettra la relance du tourisme. »

Le jeu en valait-il la chandelle ? Pour l'instant relevons la position de l'association *Pro Fribourg*; à verser à un dossier qui reste accessible puisque le Conseil d'Etat doit encore se prononcer : « La collectivité consent un sacrifice pour faciliter la réalisation de l'Eurotel. Dès lors il est extrêmement intéressant de constater que le projet de l'Eurotel va s'étendre non seulement sur les terrains cédés à perte par la commune, mais également sur des parcelles d'une contenance (sic !) de 1362 m² qui sont la propriété de MM. Otto Baechler, Charles Jaquet (ancien président du parti démocrate-chrétien de la ville de Fribourg, réd.), Franz Hayot (président du parti démocrate-chrétien du canton de Fribourg, conseiller national et avocat, réd.) et Armand Grandjean. A noter que deux d'entre eux sont membres de la commission d'urbanisme. » Et *Pro Fribourg* de conclure :

« A l'évidence, des questions se posent, à commencer par celle de l'intérêt public. »

Au royaume des aveugles

Page 35 de « La Suisse » du dimanche 9 avril 1972. Côte à côte, sous la rubrique Valais, deux articles :

A gauche sur trois colonnes, le compte rendu de la dernière assemblée, à Sion, de la Société des écrivains valaisans. Un résumé de l'exposé du recteur Jean Anzévui sur les lettres valaisannes actuelles : « Les grands thèmes qui dominent la littérature valaisanne sont :

- la montagne et son influence sur le caractère du Valaisan, ses coutumes, sa lutte, son économie;
- la famille où le père règne en maître, où la mère se dévoue jusqu'au don total, une famille dont la vie s'écoule proche de la nature et du rythme des saisons;
- la vie villageoise entre l'église et le bistrot, une vie influencée par le curé, par l'instituteur président, par la politique et ses affrontements;
- les métiers tels que charron, forgeron, cordonnier, sans oublier certains marginaux, du braconnier au contrebandier;
- l'histoire enfin, tout le passé valaisan qui a inspiré de nombreux écrivains dont André Donnet et Emile Biollay... »

A droite, sur les deux autres colonnes, un reportage consacré à l'inauguration de la première étape de Thyon 2000 « une des plus importantes réalisations touristiques du Valais ». Et au-dessus de la photographie d'une vaste bâtisse très futuriste, terrasses, décrochements, lignes verticales, verre et béton, ces précisions :

« Hier quatre nouveaux immeubles ont été inaugurés. Cette première étape représente la mise à disposition des touristes de plus de cinq cents nouveaux lits, d'un centre de restauration, de plusieurs commerces et de diverses salles abritant bowling ou dancing... »

» Les pistes et champs de ski s'étendent actuellement sur environ 250 hectares et comprennent

douze installations de remontées mécaniques avec un débit de plus de six mille personnes. Les intéressés étudient l'extension du domaine skiable. Une zone de 500 hectares est disponible au sud de Thyon... »

Et parmi les marginaux de la société valaisanne dont se nourrit la littérature de ce canton, ne pourrait-on pas compter aussi les littérateurs ?

VAUD

L'hypermarché, jusqu'où ?

Carrefour à Romanel, sur Lausanne, Balexert à Genève, le centre de Spreitenbach, les grands marchés périphériques sont devenus réalité. Déjà, on peut analyser les premiers résultats de l'expérience (cf. les articles de P.-H. Bovy dans la revue « Route et Trafic », novembre 1971).

Une première constatation, le supermarché n'est pas une solution aux problèmes de l'excès de circulation. Au contraire, c'est un générateur de trafic d'une exceptionnelle importance, et d'autant plus nuisible qu'il suscite une circulation irrégulière, avec des pointes extrêmement marquées. Ainsi l'accès à Carrefour connaît des moments de saturation; le marché Migros à Crissier va contribuer à embouteiller l'autoroute de ceinture: le débouché sur l'autoroute à la hauteur de l'échangeur d'Ecublens en sera rendu scabreux.

Dès maintenant, une réglementation rigoureuse de l'implantation des supermarchés s'impose. Il faut féliciter la commune de Crissier d'avoir refusé un deuxième centre commercial sur son territoire, malgré la pression du groupe Innovation.

Deuxième constatation, le rayonnement de ces magasins est extrêmement large, si l'on en juge par les comptages faits à Lausanne. Mais ce qui étonne, c'est qu'une clientèle importante vient, non pas de régions mal desservies commercialement, mais au contraire de régions déjà équipées, telles que Neuchâtel, Fribourg et... Genève !

L'économie faite sur l'achat devient le prétexte à une sorte de nomadisme commercial. Les rabais

créent l'illusion que le voyage à Lausanne est gratuit.

On devine quelle sera l'étape suivante (à l'exemple américain) : créer à proximité du supermarché des attractions (dancings, restaurants, jeux, etc.). Les chalands y viendront dépenser joyeusement leurs gains à l'achat, comme un petit joueur, heureux au casino, va dépenser au bar le résultat d'un coup de chance.

Tout cela demeure fondamentalement contraire à l'aménagement du territoire, dont la tâche première reste la mise en valeur du centre des villes, lié à l'histoire, au civisme; et si des centres commerciaux secondaires sont nécessaires, ils devraient être unis à des villes périphériques assez fortes pour les intégrer.

Qui respire, paie

Dans le Bulletin de documentation économique de la SDES (Société pour le développement de l'économie suisse) ces remarques du professeur allemand Josua Werner sur le coût de la protection de l'environnement : en Allemagne fédérale, ce poste du budget absorbera 36 milliards de DM environ (investissements et frais généraux) d'ici à 1975. Les dépenses du « Bund » et des « Länder », 28 milliards, celles de l'économie privée, 8 milliards. Si l'on prend pour base de calcul le produit national brut actuel de la RFA (600 milliards), il faudrait dorénavant consacrer 2 % du PNB par année à la protection de l'environnement ; selon l'OCDE, ces 2 % permettraient, dans les pays industriels occidentaux, tout juste d'éviter de nouvelles dégradations du milieu ; un assainissement efficace absorberait 3 % du PNB. A l'échelle suisse, il s'agirait donc de consacrer près de 3 milliards de francs suisses à cette lutte vitale, soit plus de la moitié des investissements totaux absorbés par la construction de logements en 1969 (5 milliards), plus du quart du budget de la Confédération pour 1971 (8,5 milliards), plus que les dépenses de la défense nationale...

Service militaire différencié: un commandant de corps mal informé

L'initiative de Münchenstein, la lettre des 32 ecclésiastiques au chef du DMF, sont autant d'événements récents qui font mûrir le problème d'une différenciation des obligations militaires en Suisse.

Car contrairement au service civil préconisé par l'initiative des professeurs du Gymnase cantonal de Bâle-Campagne, le service militaire différencié ne nécessite pas une modification de la Constitution fédérale. Il peut être introduit par une simple réforme de la loi sur l'organisation militaire de 1907.

Le souci du recrutement des cadres

Nous avons suivi de près les expériences belge (loi du 30 avril 1962) et française (loi du 9 juillet 1965) dans divers articles, repris dans un numéro spécial datant de juin 1969. Dans celui-ci, nous faisons état des réserves exprimées par le commandant de corps Hirschy, chef de l'instruction de l'armée, lors d'une émission de la TV romande en 1966. En résumé: une opposition justifiée par la crainte de compromettre le recrutement des cadres de notre armée.

Une déclaration autorisée

C'est une crainte toute pareille que l'on retrouve sous la plume du commandant de corps de Montmollin, dans deux articles intitulés: « Objecteurs de conscience et service civil » parus dans la « Gazette de Lausanne » des 5 et 6 avril: « A moins que, allant bien au-delà de l'esprit de l'initiative de Münchenstein, on ne laisse entière liberté de choix entre service militaire et service civil. Les nécessités de la défense nationale pourraient en pâtir gravement. »

L'expérience française entre dans sa septième année. On peut, dès lors, la juger sur pièces. « Le Monde » du 30 mars donne quelques chiffres:

« La commission armées-jeunesse a préparé une note d'information sur le service national, mise à jour en mars 1972:

» Moins de 300 000 jeunes Français font un service national actif, selon l'une des formes suivantes:

» 1. *Service militaire*. 280 000 appelés. Il dure 12 mois, exception faite des médecins et des scientifiques du contingent, qui font 16 mois. Environ 78 % des appelés vont dans l'armée de terre, 16 % dans l'aviation et 6 % dans la marine.

» 2. *Service de coopération*. 7000 appelés. Il dure 16 mois et concerne une centaine de pays étrangers qui reçoivent des enseignants, des ingénieurs et des techniciens supérieurs.

» 3. *Service de l'aide technique*. 1000 appelés. Il dure 16 mois et il est destiné — par l'envoi de personnels qualifiés dans l'enseignement, l'admini-

nistration, la santé, l'agriculture et les travaux publics — à contribuer au développement des départements et territoires français d'outre-mer.

» 4. *Service « sous statut » d'objecteurs de conscience*. 200 appelés qui doivent, avant leur incorporation, se déclarer « en raison de leurs convictions religieuses ou philosophiques, opposés en toutes circonstances à l'usage des armes ». Il dure 24 mois. »

Peut-on encore nous faire croire que l'armée traditionnelle (97 % des effectifs en France) serait menacée par l'introduction d'un service militaire différencié en Suisse? Ajoutons que, selon la loi française, les appelés des services de coopération et de l'aide technique peuvent, sans préavis, être à nouveau incorporés dans l'armée en cas de guerre.

On ne peut dès lors que regretter, une fois de plus, que l'on n'ait choisi en Suisse que la voie la plus difficile, qui passe par une modification constitutionnelle.

Coopération technique: une prime à la stabilité

Dans une lettre adressée à M. F. Rothenbühler, chef de la délégation suisse à la 3^e conférence de la CNUCED à Santiago du Chili, l'« Association pour la Déclaration de Berne » définit en sept points ses objectifs. Cela va du prix du cacao à la réforme du système monétaire international.

Le point 5 est ainsi formulé: « La Suisse devrait se déclarer prête à augmenter son aide publique. Mais celle-ci devrait, à l'avenir, viser à réduire les écarts criants entre les riches et les pauvres, et permettre des réformes de structures à l'intérieur des pays en voie de développement ».

Le même 6 avril, on relevait, dans la « Tribune de Lausanne », cet écho émanant des bureaux de l'administration fédérale, plus précisément de la Division du commerce:

« Va-t-on choisir en priorité les pays qui cherchent à modifier la structure économique, donc

sociale et politique qui les maintient dans le sous-développement? »

» Réponse: Nous ne finançons pas la révolution, et même si parfois les profits immédiats des programmes d'aide ne sont pas distribués équitablement, ces programmes contribuent à accroître les ressources globales des pays.

» Un haut fonctionnaire confie cependant en privé que des critères existent en pratique: l'aide financière doit être accordée en priorité aux pays à régime stable et qui offrent des garanties aux industries privées étrangères: les régimes nationalistes de gauche, qui pourraient procéder à des réformes en profondeur, mais aussi à des nationalisations, sont donc en général exclus. »

Il reste, on le voit, un beau champ d'activité pour les animateurs de la « Déclaration de Berne ».